



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MARQUIS

Edition révisée N° : 3

Date : 15 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial **MARQUIS**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Herbicide.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon
92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : Centre Anti-poisons de Paris-Hôpital Fernand WIDAL
Tél : +33 (0) 1 40 05 48 48
INRS (France) : +33(0)1 45 42 59 59

2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : classement France figurant sur la décision d'Autorisation de mise sur le marché

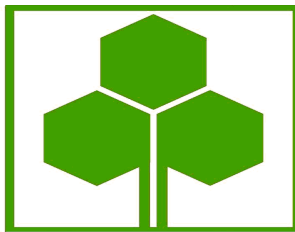
Classification : Xn; R22
N; R50-53
-Dangers physico-chimiques pour la santé humaine et l'environnement : R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Identification des dangers-CLP **H302 - Nocif en cas d'ingestion.**
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
• Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302
• Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 - (CLP : Aquatic Chronic 2) - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MARQUIS

Edition révisée N° : 3

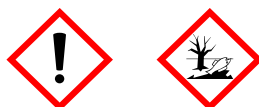
Date : 15 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

2 Identification des dangers (suite)

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



- Pictogramme(s) de danger : GHS07 - GHS09
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
- Prévention : P264 - Se laver le visage et les mains soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- Intervention : P301+312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Considérations relatives à l'élimination : P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- Phrases additionnelles : EUH401-Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Délai de ré-entrée des travailleurs dans la parcelle : respecter un délai de 6 heures après traitement.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun(es) dans des conditions normales.

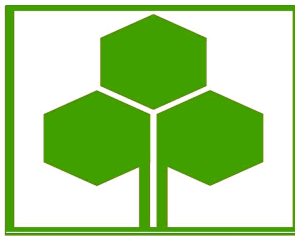
3 Composition/informations sur les composants

- Substance / Mélange : Préparation
- Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
Métamitron	65 à 75 %	41394-05-2	255-349-3	613-129-00-8	----	Xn; R22 N; R50 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Acute 1;H400

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées au chapitre 8.

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MARQUIS

Edition révisée N° : 3

Date : 15 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air frais.
En cas de difficultés respiratoires, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
- **Contact avec la peau** : Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Nettoyer la zone exposée avec beaucoup d'eau.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau durant 15 minutes au moins en maintenant les paupières écartées.
Consulter un ophtalmologiste si irritation, rougeur, douleur ou gêne visuelle persiste.
- **Ingestion** : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical.
Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir 2.1/2.3

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le médecin : : Aucun antidote particulier. Traiter en fonction des symptômes et apporter des soins.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

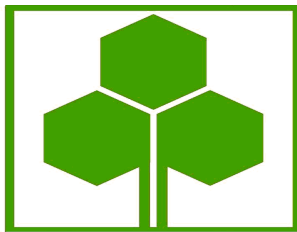
- **Agents d'extinction appropriés** : En cas de petits feux : poudre chimique sèche poudre, Vaporisation d'eau dioxyde de carbone
En cas de feu important : mousse, brouillard d'eau, eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Acide cyanhydrique , oxydes d'azote (NO, NO₂) , oxydes de carbone (CO, CO₂) .

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection des intervenants** : Appareil respiratoire autonome et protection totale nécessaire dans les espaces clos.
- Autres informations :** : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MARQUIS

Edition révisée N° : 3

Date : 15 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Protection personnelle : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout Ne pas rejeter à l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune n'est nécessaire.

7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Ventiler la zone de travail pour éviter l'accumulation de vapeurs.
Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
 Utiliser les équipements de protection individuels (gants appropriés, lunettes anti-éclaboussures, vêtements de travail adaptés) en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle (voir rubrique 8).

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans les conteneurs d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Entre -5°C et 30°C.

Stockage - à l'abri de : Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information / donnée disponible



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MARQUIS

Edition révisée N° : 3

Date : 15 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Pas de valeurs relatives aux composants à déclarer

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques de protection : Ventilation nécessaire. Bien se laver les mains après manipulation . Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Lavez les vêtements avant réutilisation.

Protection individuelle

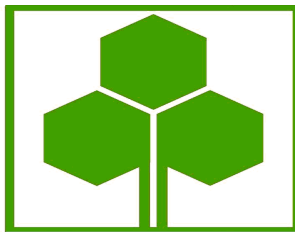
- **Protection respiratoire** : Filtre anti aérosol/poussières type P1 (conforme à la norme EN 143) Masque anti-poussières
 - **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374)
 - **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité (conforme à la norme EN 166)
 - **Protection de la peau et du corps** : Porter un vêtement de protection approprié Utiliser des bottes de sécurité.
- Hygiène industrielle** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Bien se laver les mains après manipulation. Nettoyer les vêtements séparément avant de les réutiliser.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique à 20 °C	: Solide granulé.
Couleur	: Brun(e)
Odeur	: Odeur faible
pH	: 8.2 - 9.8 (1% dilution)
Point de congélation [°C]	: 166°C (Métamitron)
Point d'ébullition initial [°C]	: Non disponible
Point d'éclair [°C]	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limite d'explosivité inférieure [% vol]	: Non disponible
Limite d'explosivité supérieure [% vol]	: Non disponible
Pression de vapeur	: 7.44x10 ⁻⁷ Pa (25°C) (Métamitron)
Masse volumique	: 0.526 g/ml
Densité	: Non disponible
Solubilité dans l'eau	: 1.68 g/l (25°C, pH 7) (Métamitron)

MAKHTESHIM AGAN France
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MARQUIS

Edition révisée N° : 3

Date : 15 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Log P (octanol/eau) à 25 °C	: 0.85 à 21 °C (Métamitron)
Temp. d'auto inflammation [°C]	: Non applicable
Point de décomposition [°C]	: Non disponible
Viscosité	: Non applicable
Caractéristiques d'explosivité	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant

9.2. Autres informations

Aucune information / donnée disponible

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information / donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y aura pas de polymérisation présentant des dangers

10.4. Conditions à éviter

Décomposition thermique à 170 °C (Métamitron)

10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants, les acides forts, les bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

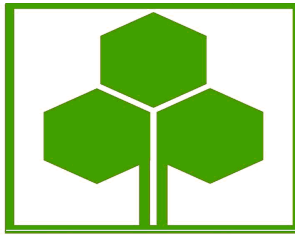
Produits de décomposition dangereux : Acide cyanhydrique , oxydes d'azote (NO, NO₂.) , oxydes de carbone (CO, CO₂)

11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** : - Orale, Rat DL50 (mg/kg) : 300 - 2000 femelle
- Cutanée, Rat DL50 [mg/kg] : > 2000
- Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : 1,418 mg/L (concentration maximale atteignable)

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MARQUIS

Edition révisée N° : 3

Date : 15 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

11 Informations toxicologiques (suite)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Non irritant
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Non irritant
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Non sensibilisant
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Non mutagène (Métamitron)
- **Cancérogénicité** : Non cancérigène (Métamitron)
- **Toxicité pour la reproduction** : N'est pas considéré toxique pour le système reproducteur. (Métamitron)
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Non disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : Non disponible
- **Danger par aspiration** : Non disponible

12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique : CL50-96 Hrs - Carpe [mg/l] : 52.1
 EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : > 100
 72 H-EC50 - Algae [mg/l] : 2.90 (biomasse)
 Abeilles DL50 [µg] : Non toxique pour les abeilles (Métamitron)
 LD50 Oiseaux [mg/kg] : Caille Japonaise 1302-1358 (Métamitron)

12.2. Persistance et dégradabilité

Metamitron : Sol. :
 - Demi-vie (t1/2) : 2 - 45 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information / donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Metamitron : Sol.
 - Moyennement à très mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes

MAKHTESHIM AGAN France
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MARQUIS

Edition révisée N° : 3

Date : 15 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

12 Informations écologiques (suite)

Aucun connu.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Réemploi de l'emballage interdit ; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

14 Informations relatives au transport

Information générale

Le produit est soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR - Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA

14.1. Numéro ONU

3077

N° I.D. : 90

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport ADR/RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Métamitron)

Désignation officielle de transport OM-IMDG : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Métamitron)

Désignation officielle de transport IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (metamitron)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID

-Classe ADR/RID : 9

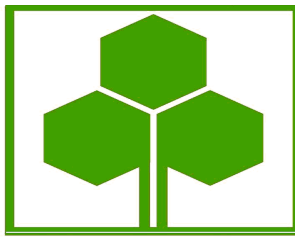
-Etiquetage ADR/RID : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.18 de l'ADR

OMI-IMDG

- Classe OMI-IMDG : 9

- Etiquetage OMI-IMDG : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MARQUIS

Edition révisée N° : 3

Date : 15 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

14 Informations relatives au transport (suite)

- Fiche Sécurité N° : chapitre 5.2.1.6 de l'IMDG .
: F-A, S-F

OACI/IATA

- IATA - Classe ou division : 9
- Etiquette IATA : Etiquette 9 : Miscellaneous Dangerous Goods
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 7.1.6.3 de l'IATA-.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/IMDG/ : III
IATA

14.5. Dangers pour l'environnement

- Polluant marin-IMDG : Polluant marin selon amendement de l'IMDG .

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

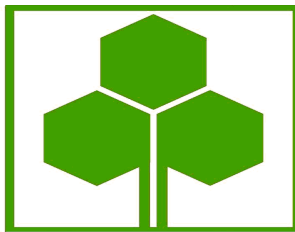
S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Législation des installations classées pour la Protection de l'Environnement: Rubrique n°1173 : Dangereux pour l'environnement -B-, Toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).

Autres informations : Aucun(e).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique selon le règlement 1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée. Une évaluation du risque a été réalisée selon la Directive 91/414 CE ou le règlement 1107/2009.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MARQUIS

Edition révisée N° : 3

Date : 15 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

16 Autres informations

Liste des phrases R et des mentions de danger de la rubrique 3	: R22 - Nocif en cas d'ingestion. R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Liste des phrases H et des mentions de danger de la rubrique 3	: H302 - Nocif en cas d'ingestion. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
Révision	: Cette FDS a été révisée dans sa totalité et mise au nouveau format du règlement 453/2010

Les informations présentées par la fiche de données de sécurité sont fournies sur la base de nos renseignements les meilleurs disponibles à la date de publication. Elles sont destinées à servir de guide pour une utilisation, une ma-nipulation, une élimination, un stockage et un transport sans risques; elles n'ont pas la fonction de garantie ou de spécifications. Elles n'ont trait qu'aux produits spécifiés. Elles peuvent ne pas s'appliquer en cas de combinaisons avec des matériaux ou substances et dans des procédés autres que ceux expressément décrits ici

Fin du document

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com